

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation A. HK-420-CV Date de 1^{ère} immatriculation B. 03/04/2026

C.1 COQUART.EU

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

10 TER RUE WATHIEUMETZ

62130 SAINT MICHEL SUR TERNOISE

D.1 IFOR WILLIAMS

D.2 1HbGH15AL00

D.2.1 020FWTRM003G622

D.3 GH

E. SCKS00000T5253131

F.1 1500

F.2 1500

F.3

G 378

G.1 378

J 02

J.1 REM

J.2 DC

J.3 PTE ENG

K e4*2007/46*0369*11

P.1

P.2

P.3

P.6

Q

S.1

S.2

U.1

U.2

V.7

V.9

X.1 VISITE AVANT LE

Y.1 0

Y.2 0

Y.3 0

Y.4 11

Y.5 2.76

Y.6 13.76

H

I 03/04/2026

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Pour le ministre et par délégation,
L'adjointe à la déléguée à la sécurité routière

M. LUGRAND

Michèle LUGRAND

Certificat d'immatriculation

HK-420-CV 03/04/2026

2026BH91268

SCKS00000T5253131

IFOR WILLIAMS

COQUART.EU



COUPON DÉTACHABLE

CRFRAHK420CV6SCKS00000T525313172604033REM<<<
PTE<IFOR<WILLIAMS<GH<<<<<<<<<<<<2026BH9126828

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers**
ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom

Domicile

Signature

Date

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE CONTRÔLES TECHNIQUES

- (J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en cm^3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt [en dB(A)]
(U.2) Vitesse du moteur (en min^{-1})
(V.7) CO₂ (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de contrôles techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euros
(Y.2) Montant de la taxe sur les véhicules de transports en Euros
(Y.3) Montant du malus CO₂ et de la taxe additionnelle sur la masse en ordre de marche en Euros
(Y.4) Montant de la taxe fixe en Euros
(Y.5) Montant de la redevance d'acheminement du certificat d'immatriculation en Euros
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euros
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur



Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεία κυκλοφορίας; Registracijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbeviset; Регистราционен талон на автомобил; Certificat de înmatriculare.

2026BH91268

- (A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)